

Pour ce qui est des lignes télégraphiques de l'Etat, on n'a signalé au ministère aucune interruption de service.

Je dois ajouter que le ministère ne reçoit aucun rapport des sociétés privées de télégraphes.

## DISCOURS DU TRÔNE

### SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mercredi 11 janvier, sur la motion de M<sup>me</sup> Shipley tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

**L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter celle qui a proposé (M<sup>me</sup> Shipley) et celui qui a appuyé (M. Laflamme) l'adoption du discours du trône. C'est de ma part plus qu'une simple formalité car j'ai déjà eu l'occasion d'entendre celle qui a proposé l'adoption de l'Adresse et, quant à celui qui l'a appuyée, j'ai bien apprécié l'occasion d'entendre un nouveau venu en politique qui prononçait son premier discours en cette Chambre.

Les propos de l'honorable représentante qui a proposé l'adoption de la motion m'ont surtout intéressé parce que déjà, à l'époque où elle était présidente du conseil municipal du canton de Teck, elle a eu des occasions de venir au parlement de Toronto; il m'a semblé alors que nous étions d'accord sur bien des points. Je suis porté à croire qu'encore aujourd'hui nous voyons bien des choses du même œil et que, probablement, malgré quelques divergences de vues, nous sommes du même avis sur bien des questions importantes, notamment au sujet des régions minières où elle a vécu et dont elle a si bien parlé. Quoique nous puissions en penser, je me réjouis de ce que, pour la première fois, une de nos collègues féminines ait proposé la présentation de l'Adresse. J'espère que dans les années à venir de nombreuses occasions seront offertes à d'autres dames,—y compris même certaines d'entre celles qui siègent actuellement parmi nous,—de présenter des motions analogues. Il est vrai que les messieurs qui siègent en face peuvent ne voir là qu'une éventualité très lointaine; je souhaite tout de même voir grossir dans d'importantes proportions le nombre de femmes députées et de les entendre participer à l'examen des questions où leur compétence particulière nous est si utile.

Je souhaite aussi que la jeunesse du motionnaire (M. Laflamme) puisse engager plus de jeunes gens à participer pleinement à la chose publique, même s'ils étaient par ailleurs tentés de différer leur entrée dans la

vie politique dans l'espoir qu'une maturité plus grande leur vaudrait peut-être plus de chances de succès. Beaucoup d'entre nous siègent ici depuis des années. Ils ne semblent pas avoir eu à en pâtir, bien au contraire. Leur santé même semblerait avoir bénéficié de la longueur de leurs contacts et de leur amitié avec leurs collègues.

Aujourd'hui, nous examinons l'exposé des travaux parlementaires que le Gouvernement nous a soumis mardi dans le discours du trône. Ici s'arrêtent les compliments que j'avais à adresser. Le discours du trône, qui est, on le sait, l'exposé du Gouvernement formulé, en vertu de notre régime constitutionnel, par le représentant de Sa Majesté, ne renferme aucun énoncé non déjà connu du public, si ce n'est l'annonce de l'intention du Gouvernement de présenter un texte législatif destiné à assurer aux femmes qui sont à l'emploi de l'État un salaire égal à celui que touchent les hommes pour un travail de valeur égale.

Nous accueillons avec joie, cela va sans dire, une telle mesure législative, et le Gouvernement sait fort bien pourquoi nous nous en félicitons. C'est que, indépendamment de sa valeur intrinsèque, cette mesure répond aux vœux que nous formulons depuis plusieurs années. L'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (M<sup>me</sup> Fairclough) n'a-t-elle pas fait inscrire au *Feuilleton* des bills en ce sens au cours de trois sessions? Ces bills étaient, bien sûr, présentés par un membre de l'opposition, ce qui les rendait sans doute suspects aux yeux du Gouvernement. Cependant, il est arrivé que le Gouvernement accepte des projets de loi soumis par des membres de l'opposition. Je me souviens d'une mesure très importante proposée par le député de Kamloops et qu'a ensuite adoptée le Gouvernement. Je me rappelle d'autres mesures qu'on a également adoptées. Il ne suffit donc pas de dire simplement que celle-ci a été préconisée par l'opposition.

Lorsqu'on l'a présenté il y a trois ans, le bill n'a pas atteint l'étape du vote. Le 6 avril 1954, on a voté sur une motion tendant à la deuxième lecture; nous avons alors pu constater une heureuse manifestation d'indépendance (qui s'étendra encore, je l'espère) de la part de douze députés libéraux, qui l'ont appuyée. Tous les membres du Gouvernement ainsi qu'une majorité écrasante de députés libéraux se sont prononcés contre la mesure. Le fait s'est répété le 15 février de l'année dernière. En cette dernière occasion onze députés libéraux s'étaient ralliés à nous pour appuyer ce projet de loi, tandis que tous les autres députés ministériels et tous les membres du Gouvernement s'inscrivaient contre. Je dis cela parce qu'on comprend que nous